

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 07 juillet 2014

n°7

page 1/3

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements inexistantes au tableau des effectifs.

A titre d'information, les autres nominations liées aux avancements de grade et promotions internes des catégories A, B et C n'engendrent pas de créations de postes supplémentaires puisqu'ils existent en nombre suffisant au tableau des effectifs.

2/ Suite à 3 vacances de poste (départs en retraite, décès) a service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti – Entretien Intérieur, il vous est proposé de recruter 3 agents travaillant au sein du service en tant que remplaçants et de créer les postes correspondants au tableau des effectifs.

3/ Suite à l'augmentation du temps de travail de 4 agents à temps non complet et leur nomination à temps complet (2 au grade d'adjoint technique de 2ème classe, 1 au grade d'adjoint administratif de 2ème classe et 1 au grade d'adjoint administratif de 1ère classe) sur des postes vacants au tableau des effectifs, il vous est proposé de supprimer les postes à temps non complet d'origine, soit :

- 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 27,5/35ème auprès du service Cadre de vie – Gestion de l'espace public,*
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 27,5/35ème auprès du service Aménagement urbain - Unité gestion du domaine public,*
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à raison de 27,5/35ème auprès du service Affaires Générales/Affaires Publiques.*

4/ Les Agents de Surveillance de la Voie Publique, au nombre de 5, ont été rattachés au service de Police Municipale, depuis le 1er janvier 2013. Le réaménagement du plan de stationnement du centre ville, notamment avec la création des parkings Blossac, Alaman et Saint Jacques ont considérablement réduit la zone de stationnement horodateur contrôlée par ces 5 agents. En outre, ce service reçoit un nombre croissant de demandes à traiter par les policiers municipaux qui ne peuvent y répondre avec efficacité, en raison de leur effectif restreint.

Suite au départ à la retraite d'un agent, il vous est proposé de transformer son poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en poste de gardien de police municipale à temps complet.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces quatre points.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 13 février 2014, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis des commissions administratives paritaires en date du 3 juillet 2014,

VU les avis du comité technique paritaire en date du 12 décembre 2013 et du 26 juin 2014,

CONSIDERANT que des postes doivent être créés afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement ou sur les listes d'aptitude,

CONSIDERANT que pour son bon fonctionnement, le service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti – Entretien Intérieur a besoin de 3 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet,

CONSIDERANT que quatre agents maintenus à 27,5/35ème pour éviter l'affiliation à la caisse de retraite CNRACL ont accepté leur passage à temps complet et leur affiliation à cette même caisse suite à la modification de la réglementation,

CONSIDERANT que pour son bon fonctionnement, le service de Police Municipale a besoin d'un gardien à temps complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

FILIERE SOCIALE

- 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet,
- 15 postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 07 juillet 2014

n°7

page 3/3

FILIERE SECURITE

- 1 poste de brigadier à temps complet,
- 1 poste de gardien à temps complet,

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2014.

- la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,5/35ème,

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,5/35ème,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet à raison de 27,5/35ème.

Pour : **29**

majorité + M. Audebert et Mme Brard

Contre : **0**

Abstentions : **8**

*MM. Guerin + 1 pouvoir, Baraudon, Ganivelle, Michaud
Mmes Mery, Weinland, Pesnot-Pin*

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 15/07/2014 n° 6836

Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER